

Animation & Concertation

PPRI Vallée de l'Oise et de l'Aisne

Agence

Alphaville

Destinataire

Participants

Date

16 juin 2022

Participants « PPRI Brenouille – Boran-sur-Oise »

Durée : 3h

Nom	Structure	Fonction / pôle	
DDT			
Claude SOUILLER	DDT Oise	Directeur	
Florian LEWIS	DDT Oise	Directeur adjoint	
Olivier CATELOY	DDT Oise	Resp. Service Aménagement, Urbanisme, Energie	
Paul BACHELLERIE	DDT Oise	Resp. Bureau Prospective et Connaissance du Territoire, Service Aménagement, Urbanisme, Energie	
Agglomération Creil Sud Oise - ACSO			
Raymond GALLIEGUE	ACSO	Vice-Président GEMAPI	
Antonin PIERARD	ACSO	Service de l'eau	
Constantin FERON-CATOURGIDES	ACSO	Resp. Développement économique	
Kevin FOISNET	ACSO	Service SIG	
Anne DAMAGNEZ	Ville de Creil	Directrice Pôle Urbanisme et Aménagement	
Dorian BRISSE	Ville de Creil	-	
Philippe FOUIN	Ville de Montataire	Service urbanisme	
Emmanuelle DUCARROZ	Ville de Nogent-sur-Oise	DGA	
Jackie CHERFILS	Ville de Saint-Maximin	Conseiller municipal délégué Voiries environnement	
	Non représentée	Ville de Saint-Leu-d'Esserent	-
	Non représentée	Ville de Villiers-Saint-Paul	-
Communauté de communes Thelloise			
Mathias VERHALLE	CCT	Responsable GEMAPI	
	Non représentée	Ville de Boran-sur-Oise	-
	Non représentée	Ville de Precy-sur-Oise	-
	Non représentée	Ville de Villiers-sous-Saint-Leu	-
Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte			
	Non représentée	CCPOH	-
	Non représentée	Ville de Beaurepaire	-
	Non représentée	Ville de Brenouille	-
	Non représentée	Ville des Ageux	-
	Non représentée	Ville de Monceaux	-
	Non représentée	Ville de Rieux	-
	Non représentée	Ville de Verneuil-en-Halatte	-
	Non représentée	Ville de Pont-Sainte-Maxence	-
Communauté de communes de l'Aire Cantilienne			
	Non représentée	CCAC	-
	Non représentée	Ville de Gouvieux	-
	Non représentée	Ville de Lamorlaye	-
Entente Oise Aisne			
Virginie FOUILLART	Entente Oise Aisne	Directrice des ouvrages et de l'exploitation	
François PARIS	Entente Oise Aisne	Chargé de mission prévention des inondations	
Alphaville			

Ordre du jour

- Rappel des principes des PPRI et du décret
- Méthode d'analyse des projets
- Retours sur les projets

Ce compte-rendu est accompagné du support projeté lors de la réunion. Les principales conclusions se trouvent sur le support, tandis que ce CR s'attache à retranscrire les échanges.

Relevé des échanges

Rappel du calendrier

Cette session de travail fait suite aux retours des grilles d'analyse et aux échanges sur les projets des collectivités. Après un travail d'analyse entre la DDT et Alphaville, la présente session vise à formuler de premiers retours sur ces projets et à identifier les points d'attention sur lesquels il faudra revenir.

Une troisième séance aurait lieu en septembre/octobre afin de formuler un avis plus définitif sur ces zones de projets.

Retours sur les projets

La DDT précise qu'une vision cohérente sur toute la vallée de l'Oise et de l'Aisne est à construire, notamment sur l'acceptation des enveloppes urbaines faisant partie des centres urbains et de la définition des dents creuses.

Préalable. Rappel des sources mobilisées

La DDT est interpellée par certaines communes sur le fait qu'elle n'aurait pas reçu les données d'entrées cartographiques. La DDT rappelle que les fichiers ont bien été adressés comme convenu lors de la plénière de lancement de la démarche. La DDT invite les participants à adresser les adresses mails des destinataires pertinents pour la démarche afin de mettre à jour la liste des acteurs-clés identifiés.

Projets « à requestionner »

1. « Lecieux Lafarge » à Saint-Maximin (ACSO)

Représentants de l'ACSO et de la commune de Saint-Maximin

Des précisions sont apportées sur le projet :

Le projet de « quai » est une intention à ce jour. Il serait aménagé aux frais de l'entreprise dans l'objectif de développer de l'activité en lien avec la zone portuaire. Il s'agira d'un aménagement léger, pas de la construction d'une usine.

2. Déviation du hameau du pont de Saint-Leu (ACSO)

Absence de représentant de la commune

3. Pré du château, Rieux (CCPOH)

Absence de représentant de la communauté de communes et de la commune

Retour sur certains projets « acceptables »

1. Gare cœur d'agglomération, Creil et Montataire (ACSO)

Représentants de l'ACSO et des communes de Creil et Montataire

Un rendez-vous spécifique sur le projet Gare Cœur d'Agglomération est sollicité pour aborder précisément certaines problématiques du projet.

2. Bandes de précaution dans les ZA à Nogent-sur-Oise et Villiers-Saint-Paul (ACSO)

Représentants de l'ACSO et de la commune de Nogent-sur-Oise

Un rappel et une clarification du processus de concertation de la démarche est réalisé à la demande des représentants, tout comme celui sur le principe (prise en compte de la hauteur d'eau ainsi que du risque de rupture ou surverse) et calcul des bandes de précaution.

La DDT et l'EOA accepte d'appuyer techniquement la ville de Nogent-sur-Oise dans le cadre de rendez-vous avec les entreprises au sujet des bandes de précaution.

Focus sur Saint-Leu-d'Esserent (ACSO)

Parc à Cendres (projet acceptable en zone d'aléa fort ou très fort)

- Sollicitation acceptée d'un rendez-vous avec le porteur du projet de centrale photovoltaïque et la ville.

Sucrerie (projet acceptable en zone d'aléa faible ou modéré)

- Une petite partie seulement pose question

Points d'attention

Importance du dialogue EPCI et communes

- Les communes rappellent que les instructeurs de permis peuvent être communaux et non à l'EPCI, or le processus de consultation passe par les EPCI. Il est donc important de maintenir ce dialogue DDT, EPCI et communes.

Importance du SIG

- La plupart des participants souligne l'importance de disposer des couches SIG pour localiser les projets.

Elargir la concertation en consultant aux maîtres d'œuvres

- Les maîtres d'œuvres font partie du processus puisqu'ils appliquent les règles dans leurs projets. Or, ils pourraient ne pas comprendre tous les enjeux dans les territoires impactés.

Questions transversales

Quel est le processus concret pour soumettre un projet à la DDT, les critères à inclure dans la délibération ?

- Rédaction avant la rentrée de septembre 2022 d'une délibération sur le territoire, en lien avec le projet de territoire

Quelle situation transitoire vis-à-vis des autorisations d'urbanisme, dans la mesure où les projets se basent aujourd'hui sur une situation réglementaire qui pourrait évoluer ?

- Réponse à formuler

Sera-t-il possible de soumettre à la DDT un nouveau projet par la suite ?

- Si l'opportunité d'intégration des projets ouverte en 2022 n'est pas saisie, il ne sera plus possible de le faire avant plusieurs années. C'est pourquoi toutes les communes concernées ont été informées de la démarche, à travers la mobilisation des EPCI.

Quand le règlement serait-il proposé ?

- Fin d'année 2022, début 2023

Comment seront pris en compte les projets qui ne peuvent pas aujourd'hui, pour des raisons économiques, se faire sur des pilotis et supposent donc des remblais ?

- Dans les secteurs impactés, si le projet ne peut pas se faire sur pilotis, c'est qu'il ne peut pas se faire du tout.

Suites

-
- Prochaine séance en septembre/octobre afin de conclure sur l'identification des zones de projets
- Des échanges par la DDT avec la Chambre de Commerces, et certaines entreprises impactées par le PPRI, pour préciser la nature de leurs projets
- Une discussion sur les règles inscrites dans le PPRI viendra ensuite, ainsi qu'une enquête publique